

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 décembre 2016**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. BERNARD Jean-Marie, 1<sup>er</sup> adjoint en remplacement de Mme le Maire, empêchée.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14

**Présents :** Armelle DAMY, Séverine BERSAC, Cécilia JOUVE, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Henri SERRES

**Excusés :** Marie-Josée CAYOL, Jacqueline PUGET

**Pouvoirs :** Jacqueline PUGET a donné pouvoir à Christine ROUX, Marie-Josée CAYOL a donné pouvoir à Jean-Marie BERNARD

**Absents :** Alain CHAIX

**Secrétaire de séance :** Armelle DAMY,

Alain Laurens demande à prendre la parole concernant certains points abordés lors du dernier conseil pour la circulation dans le village d'Agnières : il souhaite qu'une étude soit faite pour renforcer la sécurité dans le virage devant chez M. Pelissier et qu'un radar pédagogique soit installé en entrant dans le village. Jean-Marie Bernard précise qu'il faut transmettre ces demandes au Département compétent en la matière.

Pas d'autres remarques de la part des conseillers municipaux sur le compte-rendu, procès-verbal, de la séance précédente.

### **i. Élection des conseillers communautaires**

Suite à la fusion des deux communautés de communes Buëch Dévoluy et Haut Buëch qui sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la composition du conseil communautaire est modifiée avec des conséquences sur le nombre de représentants des communes. La nouvelle Communauté de Communes Buëch Dévoluy comporte 20 communes, 9202 habitants. Le nouveau conseil sera composé de 38 membres dont 3 pour Aspres sur Buëch et Le Dévoluy, 5 pour la Roche des Arnauds, 11 pour Veynes et 1 pour les autres communes.

La commune du Dévoluy perd un siège. Une élection doit avoir lieu au sein du conseil municipal parmi les conseillers sortants, élus par fléchage lors des élections municipales de 2014. Le mode de scrutin est un scrutin de liste à 1 tour à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne sans adjonction, ni suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation. A noter que la loi n'impose pas de règle de parité.

Pour rappel : les 4 conseillers sortants sont : Jean-Marie Bernard, Bernadette Lapeyre, Alain Laurens, Thomas Michel.

Thomas Michel informe le conseil de sa décision de ne pas se présenter.

La liste proposée au vote est la suivante : Jean-Marie BERNARD, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS.

Les conseillers procèdent au vote. La liste proposée obtient : 14 voix.

Les nouveaux conseillers communautaires élus sont : Jean-Marie BERNARD, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS.

Jean-Marie Bernard : l'élection de président et des vice-présidents de la nouvelle communauté aura lieu le 2 janvier.

## **2. Emprunt centre de bien-être**

Dans le cadre du plan de financement de la construction du centre de bien-être, projet structurant et majeur pour le Dévoluy en termes de développement touristique et économique, la commune avait prévu de contracter un emprunt de 3,5 millions d'euros. Courant 2015, divers établissements bancaires avaient été rencontrés ; la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse avait répondu positivement. En juillet 2016, le conseil municipal avait pris une délibération mais avait souhaité qu'une négociation soit engagée avec la Caisse d'Épargne. La proposition de cette dernière n'est plus valable et le dossier doit être réexaminé par la commission des crédits.

Si le type d'emprunt est le même, les conditions financières ne sont pas encore connues : une phase de mobilisation de 24 mois maximum au cours desquels les fonds sont appelés au fur et à mesure. Les intérêts sont facturés tous les trimestres.

L'emprunt peut être consolidé au cours de cette phase par tranche. Au bout de 24 mois, l'emprunt est consolidé en totalité et on pourra choisir soit un taux fixe soit un taux variable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de contracter un emprunt de 3 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse pour la construction du centre de Bien-être du Dévoluy, PRECISE que les conditions financières et la durée exacte de l'emprunt seront fixées par décision du maire, AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents afférents à cet emprunt

## **3. Centre de bien-être – attribution des marchés : lot 4 « Couverture-Etanchéité-Lauze-Vêture bois et ITE » et lot 15 « Traitement de l'eau »**

Ces deux lots n'avaient pas pu être attribués en août.

Lot 4 : certaines entreprises avaient signalé que le matériau d'étanchéité préconisé par la MOE leur semblait inadapté. Le contrôle technique n'avait émis aucune remarque lors de différentes phases du projet mais consulté suite aux remarques des entreprises, a demandé d'utiliser un matériau type Foamglass. Les entreprises ont été consultées le 21/10/2016 en leur demandant de modifier leur offre et de transmettre une nouvelle proposition avant le 14 novembre. Le bureau d'études a procédé à l'analyse et a rendu son rapport. Les trois entreprises font les offres suivantes :

Dautremer :	591 595,88 € HT
SB Charpente/Gandelli/SEA :	672 934,73 € HT
AMC Charpente :	767 881,20 € HT

L'entreprise DAUTREMER est classée première tant sur le critère prix que valeur technique avec une note globale de 95/100. La maîtrise d'œuvre propose de retenir cette entreprise.

Lot 15 : la décision du COPIL du centre de bien être de remplacer le lit à bulles béton par un lit à bulles en alu a entraîné une modification du CCTP de ce lot. L'ensemble des entreprises ayant répondu en juin ont été consultées sur cette nouvelle base et ont rendu une nouvelle offre le 10/11/2016. Le bureau d'études (CODEF) a procédé à l'analyse. Les propositions portent sur l'offre de base, l'option traitement UV et l'additif portant sur le lit à bulles. CODEF insiste sur l'importance de retenir l'option

traitement UV compte tenu des hypothèses d'exploitation retenues car améliorant le traitement de l'eau.

Roger Renard : 490 522.97 € HT plus option UV de 30 976.76 €  
ETE : 422 026 € HT plus 27 187 €  
Largier Technologies : 492 974.47 € HT plus 39 990 €  
Hervé Thermique : 430 000 € HT plus 29 458,21 €  
Guiban : 535 527.86 € HT plus 31 777,73 €

En intégrant la valeur technique l'entreprise la moins-disante, ETE obtient la meilleure note. CODEF propose de retenir cette entreprise pour un montant de marché de 449 212 €. La commission des marchés propose de suivre l'avis de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ATTRIBUE le lot 4 à l'entreprise DAUTREMER pour un montant de 591 595,88 € HT, ATTRIBUE le lot 15 à l'entreprise E.T.E pour un montant de 422 026 € HT plus 27 187 € pour l'option traitement UV soit 449 212 € HT, AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés avec ces entreprises.

#### **4. Centre de bien-être – approbation des avenants aux lots 2, 6, 9, 10, 11, 12, 14**

Ces avenants sont rendus nécessaires par les modifications apportées au projet : l'ajout d'un hammam, de cabines de déshabillage et de vestiaires, la suppression de 3 cabines de soin, l'ajout d'une main courante dans le grand bassin, d'une banquette carrelée au droit des rochers et de plusieurs animations (col de cygne notamment), suppression des casiers de consigne, ajout d'un écran dans le hall d'accueil et d'un châssis vitré dans le sas d'entrée.

8 lots sont concernés.

Des additifs au DPGF ont été envoyés aux entreprises retenues courant septembre pour le lot 14 « électricité » et début novembre pour les 7 autres lots, accompagnés de plans mis à jour avec ces modifications. Les entreprises ont rendu leurs propositions avant le 25 novembre.

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'examen de ces additifs et propose de signer des avenants pour les lots suivants

Lot 2 – fondation spéciales-gros œuvre-béton ciré-façades pierre et ITE : Groupement Festa/Peller : 14 738,76 € HT

Lot 6 – carrelage-revêtements de sols en pierre – hammam : Groupement Carrillo/Gap carrelage  
Montant de l'additif : 77 185,98 € HT

Lot 9 – Serrurerie-Métallerie : entreprise Chevalier  
Montant de l'additif : 5 510 € HT

Lot 10 – menuiseries intérieures bois-sauna : entreprise SE Charles  
Montant de l'additif : - 16 872,04 € HT

Lot 11 – Plâtrerie-Cloisons-Doublages-Faux-plafonds : entreprise Galstian  
Montant de l'additif : - 3 254,60 € HT

Lot 12 – Peinture-revêtements muraux : entreprise Spinelli  
Montant de l'additif : - 554,40 € HT

Lot 14 – Electricité-courants forts-courants faibles : entreprise Alp'Medelec  
Montant de l'additif : 32 087,57 € HT

La commission s'est réunie le 15/12 à 17H30 et donne un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

Elle suit également l'avis de la maîtrise d'œuvre en n'acceptant pas l'avenant du lot 7 au motif que les prix proposés ne sont pas conformes à ceux de l'offre initiale. Une discussion doit avoir lieu avec l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les avenants proposés et **AUTORISE** Mme le Maire à signer les avenants avec ces entreprises

## 5. Tarifs des salles communales

Lors de la dernière réunion, un nouveau règlement des salles communales a été adopté. Il avait été précisé que les tarifs devraient être modifiés par délibération du conseil.

Les tarifs suivants sont proposés à l'approbation du conseil :

	St Etienne	St Disdier	Maison accueil Super	Salle OT La Joue	La Marmotte	Chez Finou/ salle sous ancienne mairie St Etienne
Capacité	150	200	224	137	90	
Durée / Prix	48H /130 € Journée/ 80 €  Non résidents Dévoluy : 270 €	48H / 160 € journée/100 €  Non résidents Dévoluy : 300 €  Bâtisseurs 48h/100 €	Journée/200 € 1/2j/ 110 € Soirée / 350 € Heure/50 € Sono/150 €	Journée/130 € 1/2j/70 € Soirée : 225 € Heure : 35 € Sono : 150 €	Journée (éducatif et social...) : 12 € Semaine (éducatif et social) : 32 € Heure : 20 € 1/2j : 50 €	Journée : 40 € 1/2j : 25 €
Caution	1000	1000	1000	1000	100	100

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs ci-dessus, **PRECISE** que ces tarifs s'appliquent au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 6. Tarifs des remontées mécaniques 2017/2018

Comme chaque année, l'exploitant des remontées mécaniques du domaine skiable du Dévoluy propose les tarifs pour la saison 2017/2018. Ceux-ci sont en moyenne en augmentation de 1,5 %. Considérant les investissements projetés par Dévoluy Ski Développement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les tarifs de la saison 2017/2018 ci-annexés

## 7. Convention avec les prestataires d'activités du domaine nordique

Les prestataires s'installant sur domaine nordique (Chiens de traîneaux et ski Joëring actuellement) signent chaque année une convention prévoyant les modalités de cohabitation entre leur activité et les activités du domaine afin d'éviter au maximum les conflits d'usage et les problèmes de sécurité. Elle prévoit aussi les services rendus par l'équipe du domaine (damage, signalétique, secours, communication ; etc...) et en échange la participation financière versée par les prestataires. Jusqu'à présent, leur participation était composée d'une redevance versée par leurs clients et collectée par leurs soins. A la demande des prestataires Chiens de traîneaux, il est proposé cette année que la participation soit un forfait fixe. Elle a été calculée sur une moyenne sur les 3 dernières années « normales » c'est-à-dire avec neige.

Pour les chiens de traîneaux : 450 € ; pour le ski joëring : 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les conventions proposées, **AUTORISE** le maire à signer ces conventions.

## **8. Indemnités de conseil à la Trésorière**

Comme chaque année, la Trésorière sollicite le versement des indemnités de conseil. Celles-ci sont calculées sur la moyenne des 3 dernières budgets et s'élèvent pour 2016 à 1832,36 €.

A 3 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour, le Conseil municipal attribue les indemnités de conseil à Mme VILLOIN au titre de 2016.

## **9. Budget Principal - Décision modificative N° 7 – Crédits supplémentaires pour l'intégration de frais d'études**

Afin de pouvoir acter budgétairement la vente de la maison du col du Festre et de l'ancienne école de la Cluse, il est nécessaire de sortir de l'actif toutes les dépenses réalisées au cours du temps en investissement sur ces deux bâtiments dont des frais d'études. Des crédits supplémentaires sur le compte 041 doivent être affectés pour l'intégration des frais d'études sur l'ancienne école de la Cluse et sur la maison du Col du Festre d'un montant de 10.447 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette DM de virements de crédits.

## **10. Information sur les décisions prises par le maire au titre des attributions déléguées par le conseil**

Un tableau récapitulatif des décisions prises et des dépenses engagées durant le 2<sup>ème</sup> semestre a été envoyé avec la note de présentation des points abordés lors de la réunion. Des informations complémentaires sont données sur certaines dépenses à la demande des conseillers. Voir tableau ci annexé.

### **Questions diverses :**

Séverine Bersac : un privé a adressé une demande à tous les conseillers pour que les bandes blanches soient redessinées sur la route entre Le Pré et les Finances voire l'Enclus.

Jean-Marie Bernard : c'est de la compétence du Département qui les remettra si elles y étaient.

Jean-Marie Bernard :

### **1. Compétence promotion du Tourisme :**

Lors de sa dernière réunion, le conseil a délibéré pour le maintien de la compétence « promotion du tourisme dont la création des OT ». Dans la lignée de cette décision, il propose que le conseil valide le maintien de la perception de la taxe de séjour au niveau communal et de préciser également les références à la loi montagne pour la dérogation à la loi Notre permettant de garder la compétence promotion du tourisme.

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité cette proposition et DECIDE de conserver au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2017, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » et de conserver la perception de la taxe de séjour au niveau communal

### **2. DETR 2017**

Lors de la dernière réunion, il avait été décidé de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour la mise en accessibilité du bâtiment de la Maison du Temps Libre à St Disdier, pour la rénovation et également l'isolation thermique. Le coût prévisionnel n'était pas connu et le conseil n'avait pas délibéré. Le chiffrage a été fait par un maître d'œuvre : 207 000 € HT.

Le conseil à l'unanimité APPROUVE le projet présenté et SOLLICITE une aide financière selon le plan de financement suivant : Etat (DETR 2017) : 30 % soit 62 100 € HT ; Autofinancement : 70 % soit 144 900 € HT.

### 3. Promesse de vente au Département

Le Département souhaite acquérir une partie d'une parcelle communale située le long de la route départementale 17 entre le Goutail et le pont des Etroits. La surface concernée sera d'environ 300 m<sup>2</sup>. Elle sera précisée par un document d'arpentage. Cette cession se fera à titre gratuit. Les frais d'acte seront à la charge du Département. Ce dernier souhaite que la commune signe une promesse de vente.

Le Conseil Municipal, DONNE un accord de principe à la vente d'une partie de la parcelle M599 Lieu-dit Le Goutail sur l'ancienne commune de St Etienne en Dévoluy, AUTORISE Mme le Maire à signer la promesse de vente.

### 4. Motion pour le maintien de la desserte ferroviaire des Hautes Alpes.

Jean-Marie Bernard précise qu'elle s'adresse aux deux régions PACA et Auvergne Rhône Alpes pour les inciter à faire les travaux nécessaires et faire bouger les choses. Le Département en a pris une également comme de nombreuses collectivités.

Une motion est validée à l'unanimité demandant le maintien de « l'étoile de Veynes » permettant le franchissement du piémont du massif alpin sur les axes Est-Ouest et Nord-Sud aux confins des régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur ; Le maintien de l'inter-cité de nuit Paris-Briançon ; Une remise à niveau urgente et rapide de l'infrastructure, en intégrant une modernisation technique des lignes (électrification de la voie) ; La prise en compte du besoin de désenclavement du département des Hautes-Alpes lors de l'élaboration des nouvelles conventions entre les régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur et la SNCF fin 2016 et lors de la réalisation des contrats de plan Etat-Régions ; Une concertation renforcée entre les 2 régions susnommées car les Hauts-Alpins ne doivent pas être les variables d'ajustements des politiques métropolitaines.

### 5. Contrat « station demain – Smart Mountain »

Jean-Marie Bernard rappelle que ces contrats ont été initiés par la région PACA et ont pour objectifs d'aider les stations à conforter les Remontées Mécaniques et l'enneigement artificiel, et à continuer leur politique de diversification. Un appel à projets a été lancé dans l'été, la commune du Dévoluy s'était portée candidate et son projet a été retenu. La Région a prévu une enveloppe d'environ 100 M € sur 5 ans pour les départements alpins. Une partie de ce financement a été répartie cette année sur la base de critères techniques (puissance des RM installées, C.A. des 3 dernières années ...). Le Dévoluy a obtenu 2,8 M € sur 5 ans (PM, le projet déposé totalisait des projets pour un montant d'investissement de 20M €). Actuellement s'engage une phase de priorisation des projets. Une première réunion de travail a eu lieu en interne avec une proposition de mettre la priorité sur les investissements en remontées mécaniques et neige de culture : environ 1,5 M € avec une exigence pour le délégataire de certains objectifs à moyen terme notamment le remplacement du Pierra et la modernisation de l'enneigement artificiel. Une réunion est prévue avec la Région le lundi 19. Deuxième priorité : la réorganisation des fronts de neige des deux stations qui se fera sous maîtrise d'ouvrage communale. Jean-Marie Bernard souhaite que dès 2017 le réaménagement du front de neige de Superdévoluy débute. 3<sup>ème</sup> priorité, la mise en place du Wifi sur les deux stations, une action avec les propriétaires de logements pour travailler à la réduction des lits froids et une action pour la labellisation station verte.

### 6. Aménagement de la zone d'entrée de la Joue du Loup

Distribution d'un plan présentant le projet d'aménagement. Objectif : réaliser la liaison entre l'OT et le centre de bien être avec une galerie marchande couverte pour accéder facilement à l'abri au centre de bien-être. Actuellement discussion avec le promoteur, la SECLYM : normalement la galerie et les

deux premiers immeubles de 20/30 logements chacun devraient être construits et livrables en même temps que OdYcéa. Les parkings sur le boulevard du loup vont également être revus pour en augmenter le nombre et réaménager une circulation piétonne. A noter que l'accès aux Flocons du Soleil a été modifié. Un sentier piéton sera créé entre cette résidence et la zone centre de Bien être en traversant le nouveau lotissement qui devrait également voir le jour. Le centre doit être livré en juillet 2018, nous avons besoin d'avoir une idée globale d'aménagement pour pouvoir réaliser les abords pour l'ouverture et ne pas laisser « en chantier » tout autour de ce bâtiment.

Henri Serres, Cécilia Jouve et Séverine Bersac soulèvent le problème de la diminution du nombre de places de parkings et l'éloignement du cœur de station alors que c'est déjà un problème actuellement. JM Bernard : on perd avec ce schéma environ 80 places. On va recréer des emplacements pour les cars vers la résidence la Crête des bergers en acquérant une bande longeant la résidence.

Bernadette Lapeyre : problème de chaussée en très mauvais état au sein de cette résidence : très mauvaise image donnée aux vacanciers. Voir minima avec eux pour que les trous soient rebouchés. Jean-Marie Bernard : on a rencontré le président du Syndic, on lui a dit que si rien n'était fait, il n'y aurait pas de déneigement. Actuellement cette voie est privée, la commune n'a pas à reboucher les trous.

Séverine Bersac :

Travaux au multi accueil de la Joue du loup :

Des parents de la crèche à qui on a annoncé le déménagement provisoire dans les locaux de celle de Superdévoluy pendant la durée des travaux que la CCDB va engager pour créer une cuisine et des bureaux, sont venus la voir. Très compliqué pour certains d'aller à Superdévoluy. Ils vont faire un collectif pour demander la mise en place d'un transport ou pour demander d'éviter de déménager durant la durée complète des travaux. Discussion entre conseillers : problème du transport avec les enfants qui n'arrivent jamais tous à la même heure, direction de la crèche qui avait fait part de sa crainte du bruit pour les enfants si le déménagement n'avait pas lieu durant tous les travaux. Cécilia Jouve suggère de demander l'avis des parents à ce sujet car la plupart des bébés dorment même avec du bruit. Décision : faire part de ces remarques à la CCBD et limiter au maximum la durée des travaux et du déménagement.

Lecture d'une lettre par laquelle elle remercie pour les travaux mais elle aurait souhaité une plus grande concertation des personnes utilisatrices de l'école. Elle espère que pour le centre de bien être la commune ne fera pas la même erreur, qu'il y aura une meilleure surveillance et qu'on ne se contentera pas de la bonne parole des architectes. Elle signale des problèmes de communication au sein de la municipalité : il n'y a plus de CR des réunions maire/adjoints ; ils viennent au conseil pour dire « oui » sans qu'il y ait discussion ou travail en commun. Ce n'est pas comme cela qu'elle voyait le rôle d'un conseiller municipal. Elle se rend compte qu'elle n'est au courant de rien alors qu'elle devrait en tant que conseillère être au courant de tout ; elle apprend des choses par des personnes extérieures. Elle voudrait que du temps soit pris pour un travail sur le rôle du Conseil municipal car autour de la table, on décide de « pas grand-chose ». Elle peut comparer avec d'autres communes et cela ne se passe pas ainsi.

Bernadette Lapeyre : voudrait également être plus impliquée ; les conseillers ne participent à rien : commission sans aucune réunion. On ne leur demande rien alors que Mme le maire est fatiguée mais normal car elle fait tout, seule.

Jean-Marie Bernard : cette discussion devra avoir lieu en présence de Jacqueline Puget.

Les CR des réunions maire/adjoints faisaient doublon avec les « infos conseil » donnés tous les mois par le Maire.

Jean-Marie Bernard : revient sur le début de l'intervention de Séverine BERSAC et le centre de bien être : c'est une vraie usine et la commune ne doit pas intervenir sur les points techniques. Un certain nombre de choses sont figées et on n'y reviendra pas dessus.

Séverine Bersac : beaucoup de détails à l'école qui n'avaient pas été prévus, on n'a jamais tenu compte de leur avis. Il faut contrôler les chantiers.

JM Bernard : en maîtrise d'ouvrage publique, on est obligé d'avoir un maître d'œuvre et il faut lui laisser jouer son rôle et avoir la liberté d'action pour travailler.

Odile Marsaut demande la parole en tant que maître d'œuvre : une réunion a été organisée au départ pour définir le programme, elle a encore la liste des desiderata des professeurs des écoles et le programme a été fait avec ces souhaits et les arbitrages de la commune ;

Jean-Marie Prayer : calendrier : 17/18 décembre rallye hivernal du Dévoluy, 20 janvier Rallye Monte-Carlo. Il faudra mener une action pour prévenir les riverains.

Panne du téléphérique de Bure : la préfecture a un rapport et a demandé une interdiction de circulation sous les câbles. Il restera fermé pendant un bon moment.

René Patras demande la parole. Revient sur les projets retenus en priorité pour le contrat Station Demain : trouve remarquable le choix fait de privilégier le poumon économique du Dévoluy que sont les stations. L'aménagement de la zone entrée de la Joue et le plan qui a circulé lui rappelle le document que le plan « Horizon 2010 » avait défini et ce projet a été réalisé entièrement. Félicite la municipalité pour ces projets. Pense qu'il serait intéressant de faire un « horizon 2025 » pour Superdévoluy redéfinissant un autre développement (piscine, plan d'eau, golf...), pour faire émerger idées pour un développement à long terme.

Jean-Marie Bernard : on a fait un dessin pour l'aménagement de La Joue et rappelle la construction du centre de bien être qui va redynamiser la station. Sur Super, on ne fait rien depuis très longtemps ; il faut faire quelque chose pour redynamiser. Il discute actuellement avec un promoteur pour une nouvelle résidence à Super et Alex Maulin a un projet de résidence en prolongement de Plein Sud. Pour les équipements publics, c'est à nous de prendre la main. Il attend l'approbation du PLU, et une fois que tout le monde aura compris qu'il n'y aura plus d'extension des zones urbanisables sur Super, il faudra prendre des initiatives pour faire quelque chose au-delà de la base de loisirs. Il faut faire le golf sur Super ; si on ne le fait pas quel bilan on aura sur St Etienne à la fin du mandat ? faudra mettre en route des choses.

Thomas Michel : plus réservé sur projets. Gérons déjà ce qu'on a, et on sera également jugé sur comment on laisse la commune en 2021. Il faut être prudent même s'il est vrai qu'il faudra construire. Faire des commerces c'est bien mais il faut se préoccuper de leur capacité à en vivre. On a des projets importants à gérer comme par exemple l'espace muséo.

Jean-Claude Michel : que compte faire la commune pour le glissement de terrain du Bois Rond.

JM Bernard : Les services techniques vont consulter une entreprise pour avoir un coût de remise en état et on déposera un dossier de subvention auprès du Département.

JC Michel : important de faire de l'entretien régulier sur les chemins pour éviter des dégradations plus graves.

Séance levée à 19h45.

